

UN AUTRE MESSAGE TROMPEUR DE POSTES CANADA

Le 23 juillet, Postes Canada a communiqué de l'information sur ses offres « finales » et le vote en cours. L'information a été envoyée aux membres par courriel et distribuée dans certains lieux de travail.

Le document en question présente de l'information inexacte sur le retrait des griefs d'interprétation nationale, et nous souhaitons la corriger.

Postes Canada affirme : *Il est assez courant de régler les griefs dans le cadre des négociations collectives.*

S'il est vrai que nous avons déjà réglé des griefs durant des négociations, les circonstances étaient très différentes : il y avait consensus entre l'employeur et le Syndicat, et le Syndicat recommandait aux membres d'accepter les conventions collectives proposées. La situation d'aujourd'hui est complètement différente, puisque le Syndicat s'oppose aux offres de l'employeur.

Il est très dangereux de laisser à l'employeur le loisir de croire qu'il peut contourner le Syndicat et imposer le retrait de griefs. À la prochaine ronde de négociation, qu'est-ce qui empêchera l'employeur de demander le retrait d'encore plus de griefs? Demandra-t-il le retrait de griefs relatifs à des congédiements, à des enjeux de santé et de sécurité, à des réorganisations? Pouvons-nous avoir confiance qu'il se montrera raisonnable? Durant la ronde de négociation actuelle, l'employeur nous a montré à quel point il n'a aucun respect envers le Syndicat et les travailleurs et travailleuses.

Les membres demandent : *Aurai-je toujours la possibilité de déposer un grief?* Postes Canada leur répond : *Oui. Les offres finales ne proposent aucun changement au processus de règlement des griefs.*

Cette question et cette déclaration font suite à la citation précédente sur les griefs d'interprétation nationale, et la réponse de l'employeur à cet égard s'avère trompeuse. Les griefs d'interprétation nationale inclus dans les offres « finales » portent sur la séparation du tri et de la livraison, les jours de congé pour raisons personnelles, l'accumulation des congés annuels des FFRS, les graphiques à colonnes et le calcul des effectifs de relève. Postes Canada a ajouté le texte suivant : *Les dossiers suivants sont résolus et le STTP s'engage à ne pas présenter à l'avenir des questions et/ou des arguments identiques ou similaires dans des circonstances identiques et/ou substantiellement identiques.*

Si nous acceptons ces offres, certains griefs existants seront retirés et ne pourront pas être déposés à nouveau conformément au libellé de Postes Canada.

Nous espérons que vous comprenez mieux la situation malgré le message trompeur de Postes Canada. N'oubliez pas que le Syndicat est votre meilleure source d'information. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions sur les offres de Postes Canada.

REJETEZ LES OFFRES!

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

2023 – 2027 Bulletin n°306

/ET scfp 1979 - /bt sepb 225/mn scfp 1979

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

